

# MAIRIE DE SAINT LEONS



## DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU

Je soussigné :

Demeurant :

Sollicite de la commune de SAINT LEONS, le raccordement de l'immeuble  
situé :

au réseau d'eau potable de la commune de SAINT LEONS.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 29/05/2021 :

Raccordement au réseau eau potable :

- Paiement d'un forfait de 500€ avec 20 mètres linéaires de tranchée + fourniture et pose du tuyau, de la vanne et compteur.
- Au-delà de 20 mètres : pas d'intervention des services municipaux. Il appartient au demandeur de faire appel à une entreprise pour le creusement de la tranchée, la commune ne fournissant alors que le tuyau de raccordement, la vanne et le compteur.

Je m'engage à régler, dès qu'elle me sera réclamée par le Trésorier  
Municipal, la somme forfaitaire de cinq cent EUROS : 500 € représentant  
le coût au raccordement au réseau d'eau.

La facturation de l'eau consommée intervient dès la première utilisation.

Fait à :

Le

Signature

( précédée de la mention « lu et approuvé » )